

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

PARAISSENT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENTS ET ANNONCES

Pour les abonnements et les annonces s'adresser au
Chef de l'Imprimerie Nationale à Rufisque.

Les annonces doivent être remises à l'Imprimerie au plus
tard le mardi. Elles sont payables d'avance.

Toute demande de changement d'adresse ainsi que les
lettres demandant réponse doivent être accompagnées

TARIF DES ABONNEMENTS

	VOIE NORMALE		VOIE AÉRIENNE	
	Six mois	Un an	Six mois	Un an
Sénégal, États Unis, post. A. O.	=	=	=	=
États Communautés.....	1.400 frs	2.500 frs	2.200 frs	3.700 frs
France.....	1.400 frs	2.500 frs	2.400 frs	4.300 frs
Étranger.....	1.900 frs	3.000 frs	3.200 frs	5.500 frs
Prix du numéro : Année courante :	60 frs =		Année précédente :	
Recommandé : Voie normale :	125 frs =		Voie aérienne :	
	150 frs			

ANNONCES ET AVIS DIVERS

La ligne..... 05

Chaque annonce répétée..... Moins

(Un an) jamais compté moins de 350 frs pour les

Compte postal : 48-20 = DAKAR

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

1963			
28 mars.....	Décret n° 63-196 portant nominations aux grades d'officier et de chevalier dans l'Ordre du Mérite.....	523	
28 mars.....	Décret n° 63-197 M.F.E.T. portant nomination au grade de chevalier dans l'Ordre du Mérite.....	524	
28 mars.....	Décret n° 63-198 P.R.-M.F.E.T.-C.A.B. portant nominations aux grades d'officier et de chevalier dans l'Ordre du Mérite.....	525	
28 mars.....	Décret n° 63-199 portant nominations aux grades d'officier et de chevalier dans l'Ordre du Mérite.....	525	
29 mars.....	Décret n° 63-202 M.F.A.-C.A.B.-3 portant nomination dans l'Ordre du Mérite.....	527	
29 mars.....	Décret n° 63-203 M.F.A.-C.A.B.-3 portant nomination dans l'Ordre du Mérite.....	529	

PARTIE OFFICIELLE

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET n° 63-196 du 28 mars 1963
portant nominations aux grades d'officier et de chevalier dans l'Ordre du Mérite

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu la Constitution;
Vu le décret n° 60-364 du 22 octobre 1960 créant l'Ordre du Mérite, notamment son article 13;

DÉCRÈTE :

Article premier. — Sont nommés au grade d'officier dans l'Ordre du Mérite :

M^{me} Béart Marguerite, professeur en retraite;
M. Berget Jean, professeur au lycée Van Vollenhoven;
M^{me} Berlan Madeleine, professeur au lycée Van Vollenhoven;

MM. Blanchard Jean, inspecteur de l'enseignement primaire;

Capeille Georges, inspecteur de l'enseignement primaire par intérim;

Cartoux Paul, inspecteur de l'enseignement primaire;

Condette Marcel, inspecteur de l'enseignement primaire;

Damon Jean, professeur au lycée Van Vollenhoven;

M^{me} Damon Suzanne, professeur au lycée Van Vollenhoven;

M. Dayesne André, inspecteur d'académie, ex-inspecteur primaire au Sénégal;

M^{me} Debuissy Marie-Thérèse, professeur au lycée Van Vollenhoven;

Dodinot Paule, chargée d'enseignement au lycée de jeunes filles (Dakar);

M. Durand Henri, professeur au collège normal de Rufisque;

M^{me} Durand Christiane, professeur au collège normal de Rufisque;

Puysségur Irène, directrice de l'école de filles (Médina D);

MM. Rossignol, proviseur agrégé au lycée Faidherbe (Saint-Louis);

Schiavo Jacques, professeur au lycée Blaise-Diagne;

M^{me} Schiavo Pierrette, professeur au lycée Blaise-Diagne;

MM. Schowing Arthur, professeur au lycée Van-Vollenhoven;

Séguier Marcel, directeur C. C., Point E (Dakar);

Serbin Emmanuel, inspecteur de l'enseignement primaire (Dakar);

Theuret Pierre, professeur au lycée Van Vollenhoven;

Thomas Louis, professeur titulaire de la chaire de sociologie de la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Dakar;

Trassart Henri, directeur du collège normal de M'Bour;

Varin Robert, surveillant général, f. f. censeur au lycée Blaise-Diagne à Dakar.

Art. 2. — Sont nommés au grade de chevalier dans l'Ordre du Mérite :

M. Badouin Robert, professeur titulaire, Faculté de droit (Dakar);

M^{me} Bastéris Marie-Louise, institutrice E. A., collège normal de Rufisque;

Beillot Odette, professeur C. C., école Thiers (Dakar);

Bernachy-Barbe Juliette, institutrice, école du Plateau (Dakar);

- M. Bonniol Jean-Claude, intendant du lycée Blaise-Diagne (Dakar);
- M^{me} Boujasson Marie-France, professeur de L. (Dakar);
- Bourrelly Marie, institutrice, école B.-Maubert (Dakar);
- Cancé Thérèse, professeur adjoint, lycée Van Vollenhoven (Dakar);
- Gavigneaux Anne-Marie, institutrice, école du Plateau (Dakar);
- Chabas Madeleine, professeur au lycée Van Vollenhoven;
- M. Chamard Lucien, chargé d'enseignement à la Faculté des sciences à Dakar;
- M^{me} Coutier Lucette, professeur au lycée Blaise-Diagne;
- M. Cuitot Bernard, directeur d'école, camp Faidherbe, (Thiès);
- M^{me} Dabat Collette, institutrice C. C., Plateau (Dakar);
- Daveau Suzanne, professeur à l'Université de Dakar;
- Debant Andrée, professeur au lycée Van Vollenhoven;
- MM. Debieu Gabriel, professeur à l'Université de Dakar;
- Delvaux Maurice, professeur au lycée Van Vollenhoven;
- M^{me} Denat Rosette, professeur au lycée de jeunes filles (Dakar);
- M. Enjalbal Henri, professeur au lycée Van Vollenhoven;
- M^{me} Favennec Juliette, professeur au lycée Blaise-Diagne;
- M. Favennec Francis, professeur au lycée Blaise-Diagne;
- M^{me} Ferrie Zélie, directrice d'école à Saint-Louis;
- MM. Ficot Michel, économiste au lycée Faidherbe à Saint-Louis;
- Flois Mathieu, professeur au lycée Van Vollenhoven;
- Fourre Jacques, fondé de pouvoirs à la Banque de l'Afrique Occidentale;
- M^{me} Gallairand Jeanne, économiste à la Maison de Repos (Dakar);
- Dumoulin Jeanne, institutrice au M.E.N.;
- M. Guède Raymond, professeur au collège normal de M'Bour;
- M^{me} Hauser Janine, adjointe d'enseignement au lycée Blaise-Diagne (Dakar);
- Hiernaux Geneviève, adjointe d'enseignement au lycée Blaise-Diagne (Dakar);
- MM. Hilaire Jean, professeur à l'Université de Dakar;
- Hilkmeyer Paul, secrétaire de l'administration académique à l'Université de Dakar;
- M^{me} Jacquême Odette, chargée de cours au C. C. Point E-1 (Dakar);
- Joseph-Henri Jane, professeur au lycée Van Vollenhoven;
- MM. Labatut Marc, professeur au lycée Blaise-Diagne;
- Laurin Paul, secrétaire d'administration à l'Université de Dakar;
- Le Bail Roger, professeur au lycée Ameth-Fall (Saint-Louis);
- M^{me} Livet Renée, institutrice à l'école Thiès (Dakar);
- Lovat Marie, institutrice à Dakar;
- Luccio Thérèse, institutrice à l'école Thiès (Dakar);
- M. Lassalle Eugène, directeur d'école à Dakar;
- M^{me} Lugat Marie, institutrice à Dakar;
- M. Lurault Pierre, fondé de pouvoir à la Banque de l'Afrique Occidentale;
- M^{me} Marche-Marchand Jacqueline, professeur au lycée Van Vollenhoven;
- Marchi Marie, institutrice à l'école du Plateau (Dakar);
- M^{me} Martin Renée, économiste au lycée Van Vollenhoven;
- MM. Masset Robert, secrétaire à l'inspection académique Sénégal-Mauritanie;
- Massimi Dominique, surveillant général au lycée Faidherbe à Saint-Louis;
- M^{me} Menivier Louise, institutrice à Dakar;
- M. Miège Jacques, professeur à l'Université de Dakar;
- M^{me} Milon Annick, professeur au lycée Blaise-Diagne (Dakar);
- Mora Marie, professeur au lycée Van Vollenhoven;
- Mouillot Jacqueline, professeur adjoint au collège normal de M'Bour;
- Naffrechoux Madeline, institutrice à Kaolack;
- M. Pernin Gabriel, professeur au lycée Van Vollenhoven;
- M^{me} Podevin-Alexandre Sylviane, chargée d'enseignement au lycée des jeunes filles de Dakar;
- M. Poisson Georges, directeur d'école à Dakar;
- M^{me} Poisson Simone, directrice d'école à Dakar;
- MM. Provost Joseph, professeur au lycée Van Vollenhoven;
- Radonde Lucien, économiste au M. E. N. (Dakar);
- Rigal Yves, secrétaire d'administration académique à l'Université de Dakar;
- M^{me} Rignault Simone, institutrice à l'école du Plateau à Dakar;
- Saint-Julien Monique, secrétaire de direction au cabinet du M.E.N.C. (Dakar);
- Séchoy Jeanne, professeur au lycée Blaise-Diagne à Dakar;
- Sénescat Marie, directrice d'école Baobabs-I à Dakar;
- MM. Slawy Guy, secrétaire d'administration académique;
- Tauveron Gilbert, proviseur du lycée Blaise-Diagne à Dakar;
- M^{me} Teyssières Ginette, institutrice à Dakar;
- MM. Trassart Henri, directeur du collège normal de M'Bour;
- Trenqué Paul, adjoint (M'Bour);
- M^{me} Trévien Yvonne, institutrice à l'école de la rue Thiès (Dakar);
- Trompeau Madeleine, institutrice au C. C., Point E, (Dakar);
- Vanuxem Germaine, professeur au lycée Blaise-Diagne à Dakar;
- Verpeaux Germaine, directrice à l'école Thiaroye, (Camp militaire).

Art. 3. — Le Grand Chancelier de l'Ordre national est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel.

Fait à Dakar, le 28 mars 1963.

LÉOPOLD SÉDAR SENGHOR.

DECRET n° 63-197 M. T. P. T. du 28 mars 1963
portant nomination au grade de chevalier
dans l'Ordre du Mérite

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu la Constitution;
Vu le décret n° 80-364 du 22 octobre 1960 créant l'Ordre du Mérite, notamment en son article 13;
Sur la proposition du ministre des travaux publics et des transports,

DÉCRÈTE :

Article premier. — Sont nommés au grade de chevalier dans l'Ordre du Mérite :

MM. Amelot André, administrateur en chef de la France d'Outre-Mer (à titre posthume);

Robin Gaston, agent technique des mines (subdivision des mines, Sine-Saloum);

M^{me} Bojon Gaby, secrétaire de direction, caissière;
 M. Estampes André, chef-mécanicien Air-France;
 M^{me} Suriam Laure Andrée Paule, secrétaire de direction et particulière du ministre des travaux publics et transports;
 MM. Couton René, chef subdivision infrastructure Aéroport de Dakar-Yoff;
 Capelée Marcel, chef service technique, Aéroport de Dakar-Yoff;
 Briand Henri, mécanicien à la régie des transports;
 Lafuy Emmanuel, agent technique des mines (subdivision des mines de Ziguinchor);
 Chaumaizières Claude, agent technique des minés;
 Thibaudat Jean-Raymond, chef du service « travaux » de la Société Immobilière du Cap-Vert;
 Marot Charles Jean-Marie, ingénieur;
 Percheron Roger Maurice Georges, ingénieur E. C. P.

Art. 2. — Le Grand Chancelier de l'Ordre national est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 28 mars 1963.

LEOPOLD SÉDAR SENGHOR.

DECRET n° 63-198 P.R.-M.F.P.T.-CAB. du 28 mars 1963
 portant nominations aux grades d'officier et chevalier dans l'Ordre du Mérite

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu la Constitution;
 Vu le décret n° 60-364 du 22 octobre 1960 créant l'Ordre du Mérite, notamment dans son article 13;
 Sur la proposition du ministre de la fonction publique et du travail,

DÉCRÈTE :

Article premier. — Est nommé au grade d'officier dans l'Ordre du Mérite :

M. N'Diaye Abdoulaye Macodou, commis expéditionnaire (Linguère).

Art. 2. — Sont nommés au grade de chevalier dans l'Ordre du Mérite :

MM. Moldio N'Diaye, commis expéditionnaire (Dahra);
 Levylier Pierre, directeur général de l'I. C. O. T. A. F.;
 Bâ Demba, chambre de commerce, d'agriculture et d'industrie de Dakar;
 Assane Diassy, inspection générale du travail et de la sécurité sociale (Ziguinchor);
 El Hadji Guèye, marabout à Barkedji;
 El Hadji Babacar Lô, marabout à Linguère;
 El Hadji Malick N'Gom, marabout à Doundodji.

Art. 3. — Le Grand Chancelier de l'Ordre national est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 28 mars 1963.

LEOPOLD SÉDAR SENGHOR.

DECRET n° 63-199 du 28 mars 1963
 portant nominations aux grades d'officier et de chevalier dans l'Ordre du Mérite

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu la Constitution;
 Vu le décret n° 60-364 du 22 octobre 1960 créant l'Ordre du Mérite, notamment son article 13;

DÉCRÈTE :

Article premier. — Sont nommés au grade d'officier dans l'Ordre du Mérite :

MM. Conaré Papa Semba, agent de commerce en retraite;
 Guèye Amadou Moustapha, inspecteur adjoint;
 Kâne Amadou, conseiller technique au M. E. N.;
 Ly Abdoulaye, chef de travaux à l'Institut d'Afrique Noire;
 M'Bodje Hamadou Habibou, agent principal des douanes en retraite;
 M'Bow Amadou Mahtar, professeur au lycée Faidherbe à Saint-Louis;
 N'Diaye Souleymane, instituteur de 3^e classe à Saint-Louis;
 Niang Momar, dépositaire comptable au M. E. N.;
 Sarr Guibril, directeur de l'école Colobane II;
 Seck Assane, assistant à la faculté des lettres à Dakar;
 Wane Mamoudou Birane, chef de cabinet au M.E.N.C.

Art. 2. — Sont nommés au grade de chevalier dans l'Ordre du Mérite :

M^{me} Acogny Rose-Marie, institutrice chargée d'enseignement ménager à Dakar;
 Alao Fary, directrice de l'école de filles de M'Bambara à Thiès;
 Bâ N'Dathé, femme de service à l'école de Médina filles;
 MM. Bâ Tamsir, directeur d'école « Ouagou Niayes II » Dakar;
 Bâ Thierno, instituteur à M'Bopp;
 Bathily Papa, commis principal 3^e échelon, lycée Faidherbe;
 M^{me} Bâ Oulèye, surveillante depuis 1946, Dakar;
 MM. Basse Farah, planton, école rue Thiers, Dakar;
 Camara Ibou, directeur d'école à Ziguinchor;
 Camara Oumar, directeur d'école à N'Dar-Toute-Plage à Saint-Louis;
 Cissoko Farba, planton, ministère de l'éducation nationale;
 Coly Casimir, directeur d'école de Tendième, cercle de Bignona;
 Dia Abdou Karim El Hadji, surveillant des travaux communaux;
 Diagne Oumar N'Galla, directeur d'école de Fann-Gueule-Tapée;
 Diakhaté Mamour, secrétaire comptable à Dakar;
 Diallo Abdoulaye, secrétaire au bureau des examens ministère de l'éducation nationale;
 Diallo Moustapha, maître chargé de cours à Sédhion;
 Diallo Ousmane, instituteur adjoint à Saint-Louis;
 Diamé Victor, chauffeur, M. E. N. C., Dakar;
 Diaw Alioune, instituteur, secrétaire bureau des bourses, ministère de l'éducation nationale;
 Dieng Demba, planton, lycée Blaise-Diagne, Dakar;
 Dieng Tanor Dieng, commis expéditionnaire, Dakar;
 Diop Amadou, chauffeur, M. E. N.;
 Diop Amadou dit Abou Demba, chef du bureau d'études des travaux communaux;
 Diop Babacar, directeur d'école, école Randoulène-Nord à Thiès;
 Diop Babacar, électricien;
 Diop Charles, agent administratif Air-France;

MM. Diop Diogomaye Fall, chef du transport et du mouvement;
 Diop Hamadi Daouda, planton, école Malick-Sy, Dakar;
 Diallo Mamadou, standardiste (en retraite);
 Diop Ibrahima Usio, instituteur à Saint-Louis;
 M^{me} Diop née Fall Fambaye, institutrice, école Léono-filles à Saint-Louis;
 MM. Kholle Demba, économiste au lycée de Thiès;
 Diop Mamadou n° 2, instituteur adjoint à l'école du Nord, Saint-Louis;
 Diop Mamadou Doudou, directeur de l'école de Nioro du Rip;
 Diop Malick, directeur d'école Bassam Goumba, Dakar;
 M^{me} Diop Mariama, institutrice, inspection primaire (services communs);
 MM. Diop Moumar Gaye, instituteur à Thiès;
 Diop Moussa, sous-intendant au lycée Faïdherbe, Saint-Louis;
 M^{me} Diop Sokhna dite M^{me} Bathio, femme de charge à l'E. P. E. de la rue Kléber;
 MM. Diouf Abdoulaye, directeur d'école à Dakar;
 Diouf Idrissa, instituteur adjoint à Bignona;
 Diouf Madiop, instituteur adjoint à N'Doffane;
 Diouf Mamadou, directeur d'école à Foundiougne;
 Diouf Moussa, directeur adjoint à l'école régionale de M'Bour;
 Diouf Semou, directeur de l'école Duval à Saint-Louis;
 Diouf Taibou, directeur d'école de Bambylor;
 Fall Amadou Tigny, chef d'atelier de fer, mairie de Dakar;
 Fall Amadou Moustapha Yare, commis, ministère de l'éducation nationale;
 Fall El Hadji, chauffeur à l'inspection primaire;
 Fadiga Mamadou, délégué dans les fonctions d'inspecteur primaire à Matam;
 Fall Oumar, adjoint à l'école Dodds;
 Fall Malick Seye, adjoint à l'école de Soumbédioune à Dakar;
 Fanne Fodé, directeur d'école à Kolda;
 Faye Amadou Daly, instituteur adjoint à Fatick N'Darick;
 Faye Semba, instituteur à l'école de Tassinère;
 Faye Doudou, directeur d'école à Thiaroye-su-Mer;
 Faye Latsouck, professeur de cours complémentaire à Kaolack, inspecteur primaire à Tambacounda;
 Faye Mamadou, électricien bobineur en chef;
 Faye Mamadou, planton, école N'Gélao, Dakar;
 Gaye Amadou, directeur de l'école de Dabo, cercle de Kolda;
 Gaye Amadou, directeur de l'école de M'Bour II;
 Guèye Abdoulaye, inspection médicale des écoles, Dakar;
 Guèye Abdoulaye Tamsir, instituteur adjoint à N'Diolfène, Saint-Louis;
 Guèye Amadou, instituteur de 1^{re} classe, Rufisque;
 Guèye Doudou, directeur d'école Bourofaye, cercle de Ziguinchor;
 M^{me} Guèye Fatou, institutrice à Rufisque;
 MM. Guèye Insa, directeur d'école à Pikine VI;
 Guèye Momar, instituteur adjoint à Yeumbeul;
 Guèye Saër (El Hadji), sous-chef de bureau, mairie de Dakar;
 M^{me} Guichard Ramane, directrice d'école, base aérienne de Thiès;

MM. Kà Momadou Laye, directeur de l'école des Baobabs II Dakar;
 Kamara Kémo, instituteur adjoint, école de Bignona Bassène;
 Kanté El Hadj, chef d'atelier en retraite;
 Keita Lamine, directeur d'école à Ouagou Niayes I;
 Konaté Yaya, instituteur, inspecteur primaire à Rufisque;
 Lakhouné Youssouph, directeur d'école N'Diaye garçons, Fatick;
 Ly Idy dit Seydi Idi, planton à l'inspection primaire à Dakar;
 Mané Doudou Dénani, inspecteur adjoint, école de Ouaga Niayes I;
 Mané Ousmane, directeur d'école Yeïn Kao, Rufisque;
 M^{me} Backé Amadou Bamba, adjoint à l'école primaire, Sor, Saint-Louis;
 M^{me} M^{me} Baye Fatoumata, adjointe à l'école du Point E. I. Dakar;
 M^{me} Bengue Aminata, directrice d'école Duval filles à Saint-Louis;
 MM. M^{me} Bengue M^{me} Baye, employé municipal, mairie de Dakar;
 M^{me} Bow Amadou Bocar, directeur école régionale à Sokone;
 Mendy Laureesse, planton en service à l'école du Plateau;
 M^{me} Montanary Marie, adjointe à l'école du Cerf Volant;
 MM. N'Dao Abdoulaye, planton auxiliaire E. P. P. de la rue Kléber, Dakar;
 N'Dao Mohamadou, directeur de l'école de Guingulnéo I;
 N'Daw Faly, boy-gardien, école de la rue Thiong à Dakar;
 N'Diaye Amadou Ousseynou, directeur école Birké lane;
 N'Diaye Birahim Pédre, comptable, T. C. mairie de Dakar;
 N'Diaye Ibrahima Baba, directeur d'école N'Doffane;
 N'Diaye Idrissa, directeur d'école Pout;
 N'Diongue Alioune, ouvrier principal, université de Dakar;
 N'Doye Abdoulaye, adjoint au bureau des examens, inspection primaire à Kaolack;
 N'Doye Ghana N'Goné, directeur d'école à Kaolack;
 N'Doye Mamadou, chef ouvrier plombier, mairie de Dakar;
 N'Doye M^{me} Baye, directeur de l'école de Yeumbeul;
 N'Doye Souleymane, adjoint école Ouagou Niayes II;
 M^{me} N'Gom Sokhétel, femme de service, enseignement;
 MM. Niane Amadou, jardinier, école Champ de Courses;
 Pereira Raphaël, surveillant général école William Ponty;
 M^{me} Prince Catherine, directrice école annexe du collège normal de Rufisque;
 MM. Sagna Antoine Martial, instituteur, école du Camp des Gardes Républicains, Thiès;
 Sako Fodé, directeur de l'école de Vélingara;
 Sall Samba, instituteur, école franco-mouride, Diourbel;
 Samb Abdou Karim, commis expéditionnaire, université de Dakar;
 Samb Atoumane, instituteur à Rufisque;
 Sarr Babacar, instituteur à Ziguinchor;
 Sarr Guibril Ouleye, directeur école Marsassoum;
 Sarr Ousmane, directeur école Rufisque;
 Seck Bocar, directeur école N'Dioum;

- MM. Seck Mamadou, directeur école Diagianiao;
 Seck Mamadou Lamine, école Clemenceau, Dakar;
 Sène Abdoulaye, manœuvre spécialisé, retraité;
 Sène Abdoulaye, menuisier, travaux communaux, Dakar;
 Sène Abibou, instituteur à Bambey;
 Sène Amadou Babacar, directeur école M'Bao;
 Sène Djigane, instituteur, Champ de Courses à Dakar;
 Seriba Ibrahima, instituteur à Matam;
 Sidibé Abdoulaye, instituteur, école Boucotte, Ziguinchor;
 Sow Abibou, secrétaire sténodactylographe, éducation nationale;
 Sow Alioune, directeur d'école, Dagana;
 Sow Amadou Moustapha, chauffeur dépanneur, ministère de l'éducation nationale à Dakar;
 Sow Demba Tacko, chauffeur, ministère de l'éducation nationale, Dakar;
 Sow Salif, planton, ministère de l'éducation nationale, Dakar;
 Sy Amadou Moustapha, école de Médina B, Dakar;
 Sy Mody, secrétaire d'administration, université de Dakar;
 Sy Amadou Oumar, instituteur, école Libération à Dakar;
 M^{me} Sylla Kany, femme de charge, école prière rue Kléber;
 MM. Tall Aliou, directeur d'école, Tambacounda;
 Chioune Momar, instituteur à Thiès;
 Thioye Demba, directeur d'école, Kelle;
 Wane Souleymane, instituteur, bureau des examens, ministère de l'éducation nationale et de la culture;
 M^{me} Yao Marie-Pierre, institutrice, école de Léona-filles, Kaolack.

Art. 3. — Le Grand Chancelier de l'Ordre national est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel.

Fait à Dakar, le 28 mars 1963.

LÉOPOLD SÉDAR SENGHOR.

DECRET n° 63-202 M.F.A.-CAB.-3 du 29 mars 1963
 portant nomination dans l'Ordre du Mérite

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu la Constitution;
 Vu le décret n° 60-364 du 22 octobre 1960 créant l'Ordre du Mérite, notamment son article 13;
 Sur la proposition du ministre des forces armées,

DÉCRÈTE :

Article premier. — Sont nommés dans l'Ordre du Mérite du Sénégal aux grades ci-après au titre des forces armées :

I. — Au grade de commandeur.

- MM. N'Diaye Djibril, ancien combattant;
 Sajho Mamadou, ancien combattant.

II. — Au grade d'officier.

- MM. Diagne Urbain, sous-lieutenant;
 Sylva Dominique, lieutenant;
 N'Diaye Alboury Faty, sous-lieutenant;
 Diallo Abdou, lieutenant;
 Da Costa Félix, sous-lieutenant;

- MM. N'Diaye Thierno, lieutenant;
 Keita Bakary, adjudant-chef;
 N'Diaye Souleymane, adjudant-chef;
 Dieng Samy, adjudant;
 Diallo Boubacar, adjudant-chef;
 Doumouya Martin, adjudant-chef;
 Diop Mohamadou, adjudant-chef;
 Traoré Abdoulaye, sous-lieutenant;
 Bessane Landing, lieutenant;
 N'Tab Jacques, lieutenant;
 N'Diaye Demba, sergent-chef;
 Dia Ibrahima, sergent-tailleur;
 Thiaw Alassane, sergent-major;
 Camara Amadou, adjudant;
 Kamara Alfred, sergent-chef;
 M^{me} Cornut Odette, secrétaire-dactylographe;
 MM. Diop Amadou, sergent-major;
 Bâ Samba Daya, adjudant;
 Fall Mathène, ancien combattant;
 Diallo Thiécoute, ancien combattant;
 Tall Matar, ancien combattant;
 Cissé Moussa, ancien combattant;
 Varre John Théophile, ancien combattant;
 Diallo Doudou, ancien combattant;
 Thiam Ousmane, ancien combattant;
 Ibra Sarr, ancien combattant;
 Binké Conaré, ancien combattant;
 Samba Badaoui, ancien combattant;
 Diaw Baidy, ancien combattant;
 Diakité Mamadou, ancien combattant;
 Diouf André, ancien combattant;
 Faye Galaye, ancien combattant;
 Guèye Djibril, ancien combattant;
 Gaye Médoune Ibrahima, ancien combattant;
 Cissé Djibril, ancien combattant;
 Sow Aly dit Amadou, ancien combattant;
 Niassé Balla, commis d'administration principal.

III. — Au grade de chevalier.

- MM. Bonnair Achille, sergent-major;
 Lacave Alfred, adjudant;
 Gaye Moussa, adjudant;
 Sambou Benjamin, adjudant-chef;
 Ousseynou Sambe, adjudant-chef;
 Sambe Mamadou Moctar, adjudant-chef;
 N'Dir Abdoulaye, sergent;
 Fall Aliou Mar, sergent-chef;
 Diallo Boubacar, adjudant-chef;
 Diop Ismaïla, sergent-chef;
 N'Doye Jean, adjudant;
 Kane Abdoul Diallo, adjudant;
 Samba Badji, adjudant-chef;
 Bâ Daouda, adjudant;
 Sèye Abdoulaye, adjudant;
 Mamadou Souleymane, sergent-chef;
 Kanouté Silmang, adjudant;
 Thiam Aliou, caporal-chef;
 Badji Malamine, adjudant;
 Diallo Aly, adjudant;
 Niang Aly, adjudant;
 Faye Aldiouma, soldat de 1^{re} classe;
 Singoné Saïdou, soldat de 1^{re} classe;

MM. Lam Hamady Bocar, adjudant-chef;
 Adama Beydari, caporal-chef;
 Touré N'Dary, adjudant;
 Seck Demba, adjudant;
 Fall Daouda, adjudant;
 Faye Abdou, sergent-chef;
 N'Diaye Diouldé, soldat de 1^{re} classe;
 Diop Amadou Mapaté, sergent-chef;
 Faye Badji, soldat de 1^{re} classe;
 Bâ Thiécom, caporal-chef;
 Niang Mamadou, adjudant;
 Baldé Yéro, sergent-chef;
 Sow El-Hadj Malick, sergent;
 N'Gom Maguette, adjudant;
 Bâ Mamadou, soldat de 1^{re} classe;
 Bâ M'Baye, caporal-chef;
 Fall Abdou N'Goné, sergent-chef;
 N'Doye Alioune, adjudant;
 Cissé Mamadou, sergent-chef;
 Diouf Babacar, caporal-chef;
 Sow Oumar Nollo, soldat de 1^{re} classe;
 Faye Waly, lieutenant;
 Konté Badara, lieutenant;
 Niang Salick, sous-lieutenant;
 Diallo Samba Dierry, sous-lieutenant;
 Diop Assane, sous-lieutenant;
 Tiékouta Djiédjou, gendarme;
 Samba Babaly, gendarme;
 Silèye Malick, maréchal-des-logis-chef;
 Matar Yougo Fall, maréchal-des-logis;
 Magatte Fall, gendarme;
 Kourouma Samba, maréchal-des-logis;
 Moussa Oumar, maréchal-des-logis;
 Malick Tine, gendarme;
 Sory Keita, maréchal-des-logis-chef;
 Boura Manding Tamba, gendarme;
 Diallo Amady, gendarme;
 Kéba Djitte, gendarme;
 Diabaye Abdou, gendarme;
 Samba Coumba Kanouté, gendarme;
 Aliou Diop, gendarme;
 Madior Faye, gendarme;
 Koné Abdoulaye Moriba, gendarme;
 M'Bargou Faye, gendarme;
 Yaba M'Baye Dieng, gendarme;
 Diop Amadou, maréchal-des-logis-chef;
 Thior Camille, maréchal-des-logis-chef;
 Diop El-Hadj, maréchal-des-logis;
 Garrick Charles, maréchal-des-logis;
 Camara Demba, maréchal-des-logis-chef;
 Diaw Pathé, maréchal-des-logis;
 Binta Charles dit Rémy, maréchal-des-logis-chef;
 Konaté Abou, maréchal-des-logis-chef;
 M^{me} N'Gom née Fatou Sambe, agent d'administration principale;
 MM. Diagne Oumar, ancien combattant;
 Touré Sory Salam, ancien combattant;
 N'Diaye Abdoulaye, ancien combattant;
 N'Doye Youssouph, ancien combattant;
 N'Doye Ibrahima, ancien combattant;
 William Jacques Joseph, ancien combattant;
 M^{me} Veuve Fatou N'Diaye, ménagère;

MM. Gadio Ousmane, ancien combattant;
 Niang Modiane, ancien combattant;
 Sy Doudou Souleymane, ancien combattant;
 Faty Kéba, ancien combattant;
 Cissé Diola, ancien combattant;
 Koné Mamadou, ancien combattant;
 M'Bengue Alassane, ancien combattant;
 Diop Mactar, ancien combattant;
 El-Hadji Babacar Guèye, ancien combattant;
 Kébé Mamadou, ancien combattant;
 Sékhou Diakhaté, ancien combattant;
 Fofana Colly, ancien combattant;
 Gaye Malick, ancien combattant;
 Kâne Moda, ancien combattant;
 Diouf Michel, ancien combattant;
 N'Diaye Birane, ancien combattant;
 Lô Amadou, ancien combattant;
 N'Diaye Amar, ancien combattant;
 Guèye Massama, ancien combattant;
 Thiam M'Bargane, ancien combattant;
 Gaye Birahim, ancien combattant;
 N'Dao Thiéyacine, ancien combattant;
 Fall El-Hadj Meïssa, ancien combattant;
 Diop Mamadou, ancien combattant;
 Fal Aïda, ancien combattant;
 N'Diaye Amadou, ancien combattant;
 N'Diaye Balla, ancien combattant;
 Bocar Samba Guiraye, ancien combattant;
 N'Diaye Amadou Thierno, ancien combattant;
 Sarr Mamadou, ancien combattant;
 Diongue Mody, ancien combattant;
 Fall Amadou, ancien combattant;
 Moussa Kamara, ancien combattant;
 Badiane Sanou, ancien combattant;
 Diallo Moustaphe, ancien combattant;
 Guèye Amadou Baba, ancien combattant;
 Boukar Bessane, ancien combattant;
 Sané Younoussou, ancien combattant;
 Pouye Meïssa Saka, ancien combattant;
 N'Diaye Birame M'Banga, ancien combattant;
 N'Diaye Boubala, ancien combattant;
 Sy Samané, ancien combattant;
 Bahidi Dia, ancien combattant;
 Bouyagui Yoro, ancien combattant;
 Demba Malal, ancien combattant;
 Sarr Mamadou Gambi, ancien combattant;
 Seck Amadou, ancien combattant;
 Samba Sylla, ancien combattant;
 Toumané Diallo, ancien combattant;
 Eymo Djibalène, ancien combattant;
 Coly Mary Saba, ancien combattant;
 Badiane Assane, ancien combattant;
 Dia Ousmane, ancien combattant;
 Diop Amadou Malène, ancien combattant;
 Diop Oumar, ancien combattant;
 Touré Doudou, ancien combattant.

Art. 2. — Le ministre des forces armées est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel.

Fait à Dakar, le 29 mars 1963.

LÉOPOLD SÉDAR SENGHOR

DECRET n° 63-203 M.F.A.-CAB.-3
portant nomination dans l'Ordre du Mérite

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu la Constitution;

Vu le décret n° 60-364 du 22 octobre 1960 créant l'Ordre du Mérite, notamment son article 13;

Sur la proposition du ministre des forces armées,

DÉCRÈTE :

Article premier. — Sont nommés à titre étranger dans l'Ordre du Mérite du Sénégal au titre du ministère des forces armées :

I. — Au grade d'officier.

MM. Moreau Marcel Pierre, intendant militaire de 2^e classe;
Peychet Henri Maurice, commandant de l'air;
Ruault François Charles, chef de bataillon;
Rebecq Jean Pierre, médecin commandant;
Pasquier Bernard Henri, capitaine du génie;
Perry Jacques, capitaine du génie;
Doane Louis, capitaine;
Desgranges Marcel, capitaine.

II. — Au grade de chevalier.

MM. Nègre Lucien, capitaine d'aviation;
Marty Paul, capitaine;
Baby Jean Yves, capitaine;
Hayem Marc, médecin capitaine;
Desmottes François Paul, lieutenant;
Véronique Stanislas, adjudant-chef;
Dorey Christian, adjudant;
Ringard Léon, capitaine de gendarmerie;
Chappaz Jean, capitaine de gendarmerie;
Eyssautier Henri, adjudant de gendarmerie;
Vidal Albert, adjudant-chef de gendarmerie;
Prabonau Antoine, adjudant-chef de gendarmerie;
Pouchan Pierre, adjudant-chef de gendarmerie;
Wattelle René, adjudant de gendarmerie;
Perrot Edmond, ex-adjudant-chef, adjoint technique;
Avignon Gilles, adjudant de gendarmerie;
Genibel Raymond, adjudant de gendarmerie;
Petit Adrien Léon, adjudant de gendarmerie;
Vérat Robert, adjudant de gendarmerie;
Chardon André, maréchal-des-logis.

Art. 2. — Le ministre des forces armées est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 29 mars 1963.

LÉOPOLD SÉDAR SENGHOR.